

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, Patrick JOLIVEL, Cécile LEFAUCHEUR, Sylvain ALIPRANDI, Dominique LEMAIRE-VEHENT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Madeleine BRETAGNE, François BRIERE,
Alain SCHIRRER donne pouvoir à Christian DEHON

Etaient absents : Sylvie COURTEILLE, Luc RICHARD, Yannick DURLIN,

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votants : 10

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour les sinistrés de Mayotte.

N° 23 – Budget communal 2024 – Décision modificative n° 01

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier les écritures comptables pour répondre aux besoins de l'équilibre budgétaire.

N° 24 – Demande subvention F.D.I. 2025 : Trottoirs rue des tilleuls

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 18 615 € pour une dépense de 62 049 € H.T. à la charge de la commune.

N° 25 – Adhésion à la convention de participation «prévoyance » proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 01 janvier 2025,
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la mairie d'Oulins et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir et d'autoriser le Maire à signer cette convention,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 10 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025

N° 26 – Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

N° 27 – Désignation des agents recenseurs communaux

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le maire informe que le 30 – 31 mai et 01 juin 2025 sera organisée la fête de la Victoire autour de l'étang des Vingtaines avec un feu d'artifice.

Monsieur le maire informe qu'un repas dansant sera organisé à la Maison d'Oulins le 13 avril 2025 à partir de 12h pour les personnes de 65 ans et plus.

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 les collectes de ramassage des ordures ménagères seront organisées tous les 15 jours et que nous sommes toujours dans l'attente des calendriers.

TOUR DE TABLE :

Le Maire rappelle que les colis des Aînés sont distribués à la petite salle de la Maison d'Oulins (en bas) le samedi 21 décembre 2024 de 10h à 16 h.

Les vœux seront organisés le dimanche 12 janvier 2025 à 11h à la grande salle de la Maison d'Oulins.

S.ALIPRANDI informe que des usagers n'empruntent pas le passage derrière les barrières situées rue de la Vesgre trop boueux. Le Maire est conscient de la situation mais rappelle que le passage devait rester en l'état. Cet aménagement a été créé pour la sécurité à condition que les gens acceptent la contrainte.

La préfecture demande les projets de sécurité envisagée sur la commune l'an prochain. M. le Maire souhaitait l'installation d'un radar. Après renseignement, la demande ne rentre pas dans le programme.

Le Maire

Pascal LEPETIT

Le Secrétaire

Christian DEHON